

N. 17

FAVORISER LE LOGEMENT PERMANENT DES CHAMONIARDS



Les Favrand

CHAMONIX-MONT-BLANC

Le magazine de la mairie de Chamonix-Mont-Blanc MAI 2022



3

SPORT : NOS ATHLÈTES
AUX JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

8-9

PARTICIPATION
CITOYENNE : PRODU-
CTION D'UNE CHARTE
ET BUDGET PARTICIPATIF

11-17

BUDGET 2022 :
HAUT NIVEAU DES
INVESTISSEMENTS

18

LOGEMENT :
RÉALISATION
DE PLUSIEURS
PROGRAMMES

24

PORTRAIT : FRANÇOISE
SIMOND, PRÉSIDENTE
DES AMIS DU VIEUX
CHAMONIX

RETROUVEZ NOS INFORMATIONS

- > www.chamonix.fr
- > Facebook Mairie de Chamonix-Mont-Blanc
- > LinkedIn

HÔTEL DE VILLE 04 50 53 11 13

Lundi au vendredi, 8h30 - 12h /
13h30 - 17h **sur rendez-vous**

URGENCE ADMINISTRATIVE

04 50 53 07 36

URGENCE TECHNIQUE

04 50 53 75 29

PERMANENCE MAIRIE

06 24 33 66 10

72 HEURES (N° VERT)

0800 34 55 10

MAIRIE ANNEXE ARGENTIÈRE

04 50 54 03 06

RÉGIE INTERCOMMUNALE

CHAMONIX PROPRIÉTÉ

04 50 53 41 94

DÉCHETTERIES

Closy 04 50 54 68 94

Bocher 04 50 55 18 64

MUSÉE DES CRISTAUX

04 50 54 78 39

MUSÉE ALPIN

04 50 55 29 46

MAISON DE LA MÉMOIRE ET DU

PATRIMOINE JANNY COUTTET

04 50 54 78 55

MÉDIATHÈQUE

04 50 53 34 82

CENTRE SPORTIF RICHARD BOZON

04 50 53 09 07

Patinoire 04 50 53 12 36

Tennis / Squash 04 50 53 28 40

MJC 04 50 53 12 24

CLUB DES SPORTS

www.chamonixsport.com

Chamonix 04 50 53 11 57

Argentière 04 50 54 16 36

OFFICE DE TOURISME

www.chamonix.com

Chamonix 04 50 53 00 24

Argentière 04 50 54 02 14

POLICE MUNICIPALE

04 50 53 75 02 / 06 25 42 02 32

GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

PGHM 04 50 53 16 89

SECOURS INTERNATIONAL 112

SAMU 15

HÔPITAL 04 50 53 84 00

PERMANENCES « INFO

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE »

Le mercredi, RDC de la mairie, 9h - 12h

04 56 19 19 19

CONCILIATEUR DE JUSTICE

François BRUNERO 07 56 88 74 61 /

[francois.brunero@conciliateurde](mailto:francois.brunero@conciliateurdejustice.fr)

justice.fr

Directeur de la publication *Éric Fournier*

Réalisation Direction de la Communication

Maquette *Cynthia Durand*

Photographies *Jean-Marc Milhomme & D. R.*

Couverture *Préfiguration 3D des futurs*

logements des Favrand *© Aria Architecture -*

Visuels non contractuels / En attente

de l'instruction du PC

Impression Plancher

ÉDITO DU MAIRE

< Les Chamoniards solidaires du peuple ukrainien >

Cher(e)s toutes et tous,

Difficile de ne pas évoquer dans ce numéro l'actualité en Ukraine qui nous bouscule tous. Face à cette crise, Chamonix a su montrer, une fois encore, que la solidarité montagnarde est une valeur essentielle du territoire. Toute la communauté s'est mobilisée, en un temps record, pour accueillir les premières familles ukrainiennes du département dans les meilleures conditions possibles. De nombreuses initiatives privées spontanées ont ainsi permis de répondre à un temps de l'urgence en apportant un toit et de la chaleur humaine à ceux qui ont dû tout laisser sans point de chute. Je pense aussi à l'engagement du club de Hockey de Chamonix qui s'est particulièrement investi pour offrir la chance à de jeunes Ukrainiens de bénéficier d'une forme d'intégration par le sport.

Du côté de la collectivité, le CCAS s'est mobilisé pour accompagner le déploiement de permanences d'accès aux soins par les Hôpitaux du Mont-Blanc, aider à la coordination des offres d'hébergement, intégrer au mieux les enfants dans les crèches et établissements scolaires et assurer des collectes de vivres et biens de première nécessité. Je salue une nouvelle fois la réactivité et l'efficacité des services et des élus qui se sont mobilisés pleinement pour répondre à cette situation.

Au-delà du drame humain, ce conflit a et aura inévitablement des conséquences sur l'économie et le coût de la vie, avec la hausse du prix des matières premières et de l'énergie, dont les collectivités doivent bien évidemment tenir compte au moment du vote du budget. Malgré ce contexte d'incertitude et après deux années de crise sanitaire sauvées en grande partie par la bonne gestion de la collectivité et la clause de sauvegarde de l'État non reconduite cette année, nous avons choisi de continuer à miser sur la relance en adoptant le



8 février un budget parmi les plus importants de ces 10 dernières années, avec plus de 13 M € d'investissement essentiellement consacrés à l'amélioration du cadre de vie et à la transition écologique. Parce qu'il nous faut plus que jamais en ce contexte nous donner les moyens d'accélérer les transitions de toutes natures, de nous rendre moins dépendant de la consommation énergétique et de réaliser le projet de territoire que nous souhaitons pour la vallée de demain. Rénovation énergétique, mobilités, voirie, logement permanent mais aussi renouvellement de notre inestimable patrimoine montagnard avec près d'1 M € pour les refuges de la Charpoua, des Cosmiques et du Couvercle, et soutien substantiel à la culture et la vie associative : c'est un budget résolument tourné vers le quotidien de ses habitants qui vous est présenté dans ce numéro.

Vous découvrirez également la charte de la participation citoyenne et le premier budget participatif lancé par la collectivité, pour vous aider à vous emparer des sujets qui vous tiennent à cœur et construire avec la municipalité le Chamonix de demain, ainsi qu'un retour sur nos athlètes chamoniards engagés à Beijing et la ferveur du public nombreux à les suivre à la Fan Zone, poursuivant une longue tradition qui a vu, à chaque olympiade depuis 1924, la participation d'au moins un « enfant du pays ».

Bonne lecture !

Éric Fournier,
maire de Chamonix-Mont-Blanc



SPORT



Aurélie Beaufour

CONSEILLÈRE MUNICIPALE
VICE-PRÉSIDENTE COMMUNAUTAIRE
AU SPORT

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PÉKIN 2022

Trois de nos athlètes ont participé aux Jeux olympiques de Pékin 2022 : Merlin Surget (5^e en Snowboard), Blaise Giezendanner (9^e en Super G et 26^e de la Descente) et Coralie Bentz (38^e en Skiathlon et 40^e et première française sur le 10 km) auxquels il faut ajouter Brice Ottonello, guide

d'Anthony Chalençon et médaille d'argent en relais para ski de fond aux Jeux paralympiques.

Un public nombreux est venu les encourager dans la Fan Zone spécialement créée par Le Coq Sportif à la Folie Douce. Animée en collaboration avec le Club des sports de Chamonix, la Fan Zone a été l'occasion de diffuser les épreuves en direct en compagnie des familles d'athlètes, d'accueillir plusieurs membres des équipes de France olympiques et paralympiques, de proposer des initiations pour découvrir les sports d'hiver (patin, curling et hockey mais aussi para-hockey et handi curling), de recevoir plusieurs médaillés olympiques des Jeux d'Albertville 1992 (Edgar Gropiron, Florence Masnada...).

Par ailleurs, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, Brigitte Henriques, présidente du Comité national olympique et sportif français, Guislaine Westelynck, présidente de la Fédération Française Handisport et Marie-Amélie Le Fur, présidente du Comité paralympique et sportif français et athlète multi-médaillée aux jeux sont venues à Chamonix encourager

nos athètes et rappeler, en présence de Meije Bidault (athlète ski assis) et Cédric Amafroï-Broisat (ancien skieur handi international et cinq fois paralympien), l'importance de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

La Vallée est fière de soutenir ses athlètes !
JEUX OLYMPIQUES DE PÉKIN 2022



Coralie Bentz · Ski de fond · **Blaise Giezendanner** · Ski alpin · **Merlin Surget** · Snowboard



Éric Fournier et Sophie Cluzel

BASSINS EXTÉRIEURS DE LA PISCINE DE CHAMONIX : TRAVAUX EN 2022, OUVERTURE POUR L'ÉTÉ 2023

Le tribunal administratif de Grenoble a condamné les entreprises responsables des malfaçons sur les bassins extérieurs de la piscine du Centre sportif Richard Bozon à indemniser la Communauté de communes à hauteur de 2,4 M€.

Depuis l'expertise réalisée fin 2015, et dans l'attente d'une décision judiciaire, la Communauté de communes s'est efforcée de maintenir ouverts les

bassins extérieurs en juillet et août. Mais l'état de l'infrastructure en 2020 a contraint la collectivité à envisager sa fermeture pour privilégier sa réhabilitation en profondeur.

La Communauté de communes a planché sur les différents scénarios de réfection du bassin de 50 m et des plages attenantes. Parmi les options techniques, c'est la solution « Inox » qui a été retenue dans le budget voté le lundi 28 mars 2022 par le conseil communautaire. Sa longévité, son moindre coût de fonctionnement et l'extension de sa période d'utilisation au printemps et à l'automne ont emporté l'adhésion des élus. Le coût de la restauration est de 1,75 M€ et le délai de travaux est estimé à 15 mois.

Les travaux, largement couverts par les dédommagements attribués par le tribunal à la Communauté de communes, débutent ce printemps pour une remise en service des bassins extérieurs à l'été 2023.



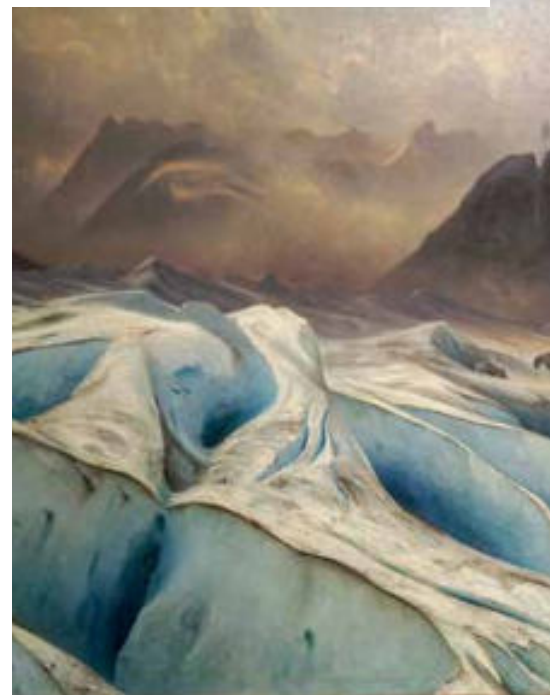
EN IMAGES



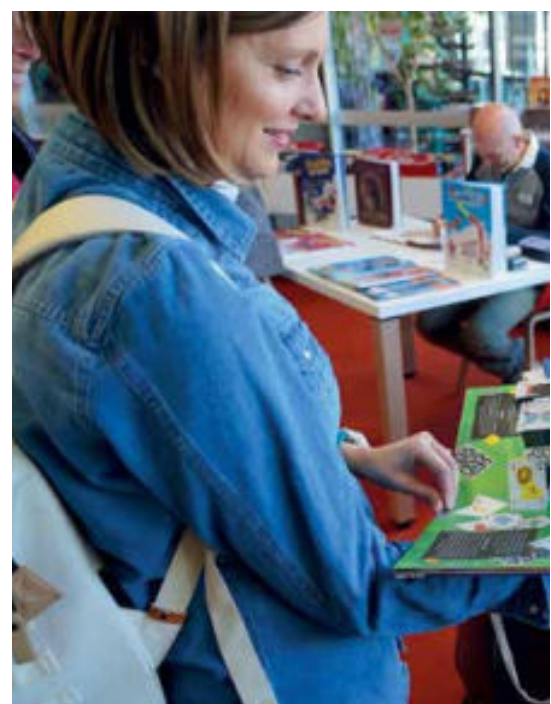
19 et 20 mars 2022
La trace des Grands : nouvel événement de ski alpinisme © Guevarart

23 mars 2022

Acquisition par la mairie de « La mer de glace et les Grands Charmoz » œuvre majeure de Gabriel Loppé



« Chamonix, dimensions sport et culture » »



26 et 27 mars 2022

Le Festival jeunesse de la médiathèque reçoit 14 auteurs et des milliers de participants

EN IMAGES



19 février 2022

Concert d'Ibrahim Maalouf à l'EMC2
(Saison Culturelle) © Christophe Boillon

EN IMAGES



7 au 9 mars 2022
Défis d'Elles : 1^{re} édition d'un
raid 100% féminin et solidaire

18 février 2022

Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur, rencontre les différents corps du secours en montagne



EN IMAGES



12 mars 2022
Les jeunes chamoniards
reçoivent leur carte d'électeur



10 mars 2022
Rénovation énergétique :
balade thermique

« Chamonix,
au plus près
de chacun » »



UNE CHARTE POUR STRUCTURER la participation citoyenne à Chamonix



Jonathan Chihi-Ravanel
2^E ADJOINT
Relations aux administrés et
participation citoyenne

La participation citoyenne est un mode de gouvernance dans lequel les habitants et acteurs locaux sont associés pour échanger autour d'un projet ou d'une politique publique menés sur leur territoire et qui peut potentiellement les concerner. Aussi appelée démocratie locale, la participation citoyenne se développe de plus en plus dans les collectivités et revêt différentes formes.

À Chamonix, la participation citoyenne a pour but d'associer tout au long de l'année la population aux projets de la commune, notamment de faire participer de nouveaux publics, tous ceux qui ne s'estiment a priori pas compétents pour faire entendre leur voix, leurs idées et leurs souhaits. L'ambition est de poursuivre ensemble la transformation écologique du territoire et d'améliorer notre cadre de vie.

Afin de structurer cette participation, une charte vient d'être produite. Ce document organise les rapports entre les habitants, les associations, les services et les élus de la collectivité. En pensant les différentes collaborations et interactions entre tous, la volonté est de poursuivre les échanges, nourrir les discussions et parvenir à

des projets participatifs qui seront reconnus comme le fruit de l'intérêt général.

La participation citoyenne doit être envisagée comme un échange avec des implications respectives de la commune et des habitants.

De son côté, la commune s'engage sur la mise en œuvre des points suivants :

- Une communication et une sensibilisation pour chaque nouveau projet impactant le cadre de vie des habitants.
- Une participation qui intervient en priorité dans les premières phases du projet (diagnostic et/ou propositions)
- Des règles du jeu énoncées au début de chaque projet ayant un volet participatif.
- Une participation priorisée sur le cadre de vie des habitants de Chamonix.
- Une participation intégrant les différentes parties prenantes concernées
- Des méthodes d'implication diversifiées et innovantes.
- Des supports de communication et d'animation accessibles à tous les publics.
- Un retour aux habitants sur chaque projet dans lequel ils ont été impliqués.

En parallèle des engagements de la commune, il est attendu des habitants et des acteurs locaux le respect d'un

certain nombre de principes dans les futures démarches de participation :

- S'engager dans l'intérêt général.
- Représenter une expertise d'usages et non une expertise technique, ce qui permettra d'enrichir le projet de la commune.
- Participer de manière constructive et dans la bienveillance.

Prenez connaissance de la charte de la participation citoyenne et de l'ensemble des actions déjà engagées > jeparticipe.chamonix.fr et en version papier en mairie de Chamonix.



CHAMONIX CONSACRE 100 000 € à des projets participatifs !

La commune de Chamonix a lancé le 15 avril son premier budget participatif. Il s'agit d'un processus de démocratie directe dans lequel des citoyens peuvent consacrer une partie du budget de leur mairie à des projets choisis par eux. C'est l'occasion pour chacun de contribuer à l'amélioration

de notre qualité de vie en faisant la démonstration que participer est utile et que des projets souhaités et portés par les habitants peuvent se réaliser.

La mairie de Chamonix, et c'est une première, va affecter 100 000 euros de son budget d'investissement 2023

à des projets participatifs. 30% au minimum de ce budget sera accordé à des projets portés par des jeunes de la commune (jusqu'à 25 ans) ou à des projets dont les jeunes de la commune seront bénéficiaires.

Toutes les personnes de plus de 16 ans de toutes nationalités, tous les membres d'associations ou de collectifs, payant des contributions fiscales sur le territoire vont pouvoir prendre part au vote afin de choisir les projets qui les intéressent.

Le projet peut concerner un bâtiment, une infrastructure, une rue, un village ou l'ensemble du territoire de la commune de Chamonix. Il doit répondre à un certain nombre de critères. Parmi les plus importants : ne pas faire l'objet d'une réalisation déjà engagée ou programmée, relever de la compétence de la commune, être d'intérêt général et être mis à la disposition de tous, avoir une dimension environnementale, être implanté sur une parcelle dont la commune est propriétaire ou locataire, ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire allouée, ne pas avoir un coût de fonctionnement trop important...

Les projets déposés par les habitants (date limite de dépôt : 30 juin) seront soumis aux services techniques de la commune afin qu'ils en valident la faisabilité technique et l'enveloppe budgétaire. Un jury composé d'habitants, d'élus et de techniciens validera si les projets sont conformes au règlement. Au 1^{er} septembre, l'ensemble des habitants pourra alors voter via la plateforme participative et à la mairie pour les projets de leur choix.

Pour que les projets soient réalisés et financés en 2023, nous avons besoin de vos idées dès maintenant !

Retrouvez toutes les informations (règlement, guide à destination du porteur de projet) sur la plateforme de la participation citoyenne **jeparticipe.chamonix.fr** et en format papier en mairie de Chamonix et à la maison de village d'Argentière.

Budget Participatif

Déposez votre idée en ligne sur jeparticipe.chamonix.fr ou en mairie

du 15 avril au 30 juin 2022

Bon à savoir

Une idée doit ...

- ... être d'intérêt général et inclusive.
- ... rentrer dans l'enveloppe de 100 000€ du budget participatif
- ... concerner les compétences de la mairie et se situer sur une parcelle de la commune.
- ... être totalement nouvelle et ne pas être déjà en cours de réalisation ou programmée.



OLYMPISME

HOMMAGE DE CHAMONIX À ses quatre médaillés olympiques



Marie-Noëlle Fleury

CONSEILLÈRE MUNICIPALE
En charge des célébrations des 100
ans des 1^{ers} J.O. d'hiver (Chamonix 1924)

À quelques jours de l'ouverture des Jeux Olympiques 2022, la mairie de Chamonix, en partenariat avec le Club des sports et la Compagnie du Mont-Blanc et en lien avec sa famille, a rendu le mercredi 2 février 2022, hommage à **François Bonlieu**, champion olympique (et champion du monde) en slalom géant en 1964. La piste noire « Pic Janvier » à La Flégère a été rebaptisée piste « François Bonlieu » et une plaque

«souvenir» a été inaugurée dans le hall de La Flégère, domaine que François Bonlieu appréciait et où il avait l'habitude de descendre tout droit, dans son style inégalable et sous le regard admiratif des skieurs qui s'arrêtaient sur son passage.

Compétiteur chamoniard d'exception, membre du Club des sports de Chamonix, François Bonlieu a occupé pendant plus de dix ans le premier plan du ski mondial (vice-champion du monde en 1954, médaille de bronze aux championnats du monde en 1958, vainqueur du Kandahar en 1959 et 1963). À lire la presse spécialisée de l'époque, à écouter les témoignages de ceux qui l'ont connu, ce « gamin surdoué », ce « phénomène », ce « gosse miracle », qui semblait s'amuser où les autres peinaient, étonna et émerveilla le milieu sportif par son style incroyable. Tant de qualités réunies qu'on le surnomma le « petit prince des neiges ».

Cet hommage vient compléter ceux déjà rendus en 2017 à la fois à **James Couttet**, médaille d'argent en slalom et médaille de bronze en combiné (Saint-Moritz, 1948), mais aussi

Champion du Monde de descente à 16 ans et demi (Engelberg, 1938), pour lequel une plaque a été posée sur la trémie des Bossons et à **Karine Ruby**, 1^{re} championne olympique de snowboard (Nagano, 1998) et médaille d'argent (Salt Lake City, 2002), dont la Maison des sports porte désormais le nom et devant laquelle une plaque biographique a par ailleurs été réalisée, mettant en valeur son palmarès exceptionnel : 6 fois championne du monde, 67 fois victorieuse en coupe du monde et détentrice de 19 globes de cristal.

La mairie de Chamonix travaille actuellement à la production d'un panneau hommage à **Charles Bozon**, médaille de bronze en slalom (Squaw Valley, 1960) et champion du monde (Chamonix, 1962) skieur d'exception mais aussi alpiniste, guide de haute montagne à la Compagnie des guides de Chamonix, professeur à l'ENSA et sauveteur en montagne. Une Montée aux Pèlerins et une piste au Brévent portent son nom mais Charles Bozon ne bénéficie pas encore d'une plaque commémorative retraçant l'essentiel de son parcours. Elle sera prochainement installée au Brévent.



Dévoilement d'une plaque en hommage à François Bonlieu à la Flégère...



François Bonlieu © Famille Bonlieu / D.R.



Karine Ruby © Famille Ruby / D.R.



... en présence de sa famille et des jeunes du Club des Sports



Charles Bozon © Le Dauphiné Libéré / ARCHIVES LDL



James Couttet © Famille Couttet / D.R.

BUDGET 2022

DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS POUR le cadre de vie et la transition énergétique



4^e ADJOINT
Finances

Le budget adopté par les élus le 8 février 2022 est parmi les plus importants de ces 10 dernières années, avec plus de 13 M € d'investissement, essentiellement consacrés à l'amélioration du cadre de vie et à la transition écologique.

Cette politique de maintien à haut niveau des investissements est rendue possible par la réduction du poids de la dette et les bons résultats budgétaires obtenus ces dernières années. Par ailleurs, les taux d'imposition restent stables pour la 6^e année consécutive et les participations financières aux associations augmentent de 2 %.

Les choix d'investissement sont à la fois énergétiques, économiques et sociaux. Ils ont pour objectif de permettre à ceux qui le souhaitent de vivre et de travailler à Chamonix avec des services publics de proximité et dans un environnement de qualité.

Transition énergétique et mobilités douces

Près de 3 millions d'euros sont consacrés à la transition énergétique et aux mobilités responsables, avec d'importants travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti, dont la MJC (530 K €), les écoles, la Maison Charlet Straton à Argentière ou la maison garde-barrière de Montroc. Parce que

l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air sont prioritaires, la municipalité poursuit la piétonnisation du centre-ville rue du Lyret, rues Whymper et Michel Croz et rue des Écoles pour 400 K €, étend la piste cyclable en haut de vallée pour 300 K €, repense et aménage la circulation des transports en commun et le stationnement en site propre aux parkings du Tour (500 K €), des Grands Montets et au carrefour du Montenvers, renouvelle pour 200 K € le parc roulant avec des véhicules moins polluants et crée cette année 20 prises de recharge électrique supplémentaires dans les parkings du Centre Ville et Saint-Michel pour répondre à l'offre grandissante. 500 K € sont également prévus pour la réintroduction de la nature en ville avec la végétalisation de la place du Mont-Blanc, en lien avec la rénovation du Musée Alpin.

Cadre de vie

Près de 3 M € sont dévolus à l'amélioration du cadre de vie, aux services à la petite enfance avec plus de 300 K € de travaux de rénovation des écoles, crèches, restaurations scolaires et garderies ; à la sécurisation de la voirie dont plus de 100 K € pour l'aménagement des trottoirs et 200 K € pour la mise en conformité des arrêts de bus. 300 K € seront investis dans l'aménagement du Club house des Tennis, et plus de 400 K € dans la création d'une chambre funéraire et le réaménagement du cimetière.

Un budget résolument tourné vers sa population à l'année puisque plus d'1,6 M € sera consacré au logement permanent avec la création de logements aux Favrands et aux Grassonnets et l'acquisition du gîte de la Tapia pour 1,1 M €.

Patrimoine montagnard

Autre volet important de ce budget pour conforter l'économie de la montagne, la conservation du patrimoine montagnard et la sécurisa-

tion de l'accès à la montagne pour près d'1 M € dont 600 K € de travaux d'entretien et de renouvellement des emblématiques refuges de la Charpoua, des Cosmiques et du Couvercle, 200 K € pour la DZ des bois et 100 K € pour l'Office de haute montagne. Par ces investissements indispensables, Chamonix, commune berceau de l'alpinisme, se donne les moyens de garantir les conditions d'accès à la haute montagne.

Culture et vie associative

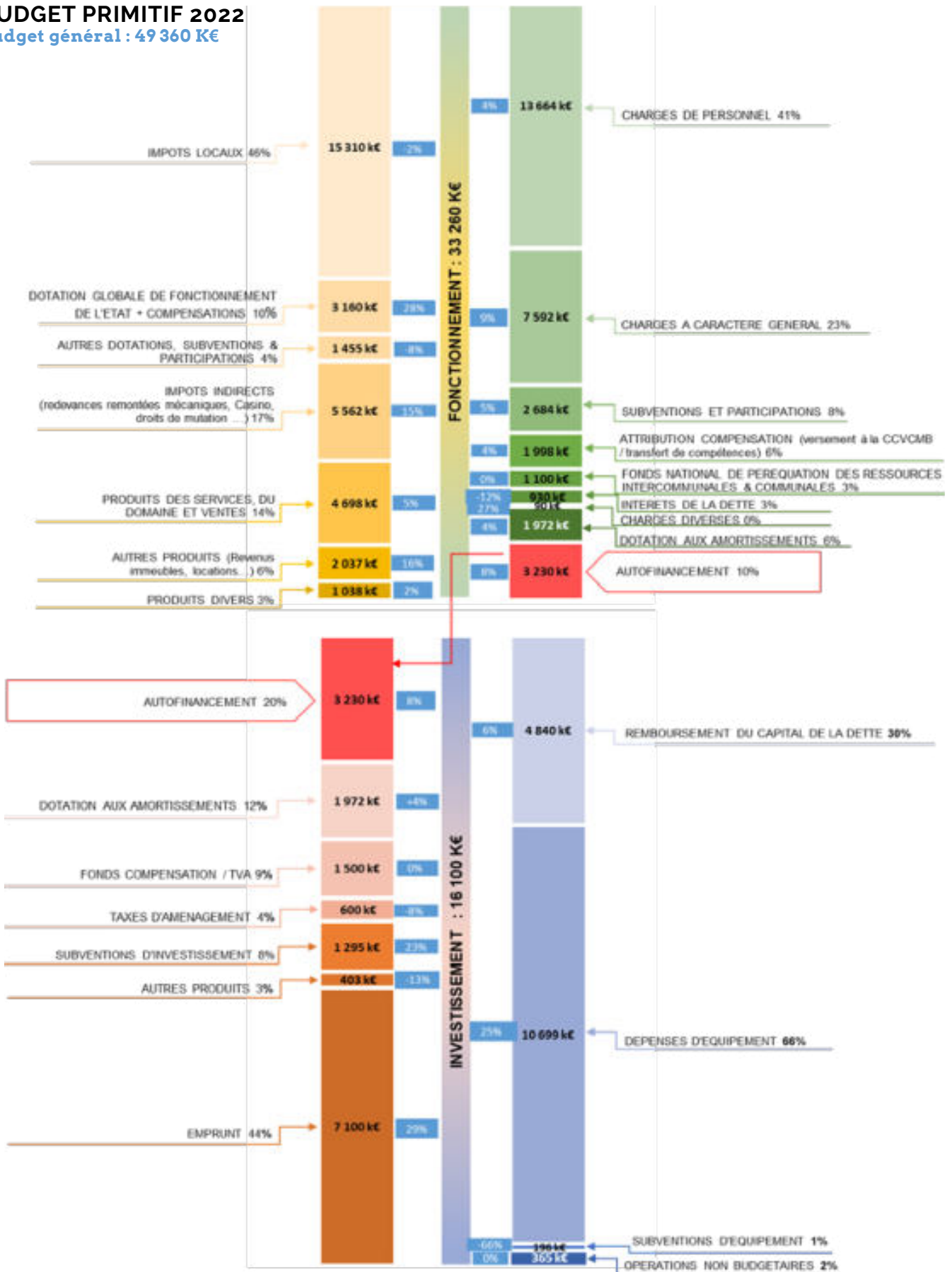
Enfin, parce que la culture pour tous est un facteur essentiel de cohésion et d'égalité territoriales, mais aussi un outil indispensable de diversification touristique, les élus ont souhaité lui consacrer un budget ambitieux en allouant 350 K € à une programmation artistique aussi éclectique que de qualité, mais aussi plus de 200 K € à des travaux d'aménagement de la maison de la Tournette et du Chalet du col des Montets, pour la valorisation du patrimoine culturel et naturel exceptionnel de la vallée, en complémentarité avec la politique développée au niveau intercommunal.



RECETTES Évolution 2021/2022 DÉPENSES

BUDGET PRIMITIF 2022

Budget général : 49 360 K€



BUDGETS ANNEXES 2022 (investissement et fonctionnement)

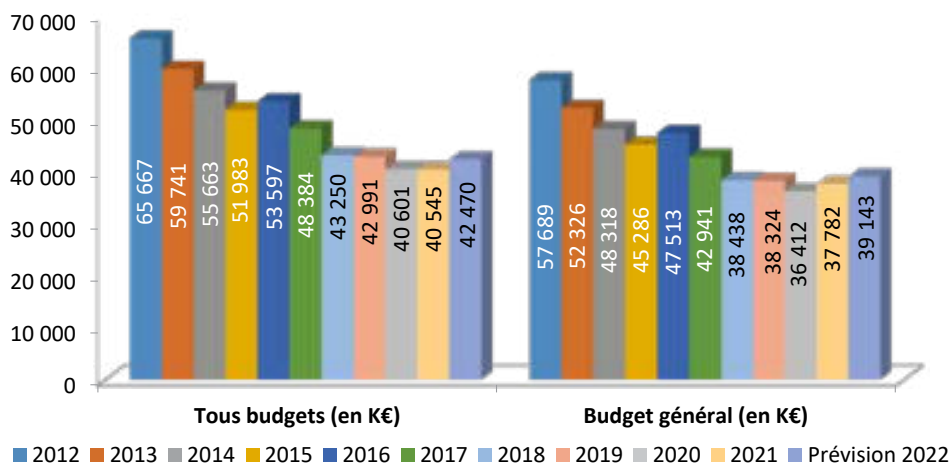
SPIC PARKINGS 4 155 K€

RESTAURATION MUNICIPALE 1 555 K€

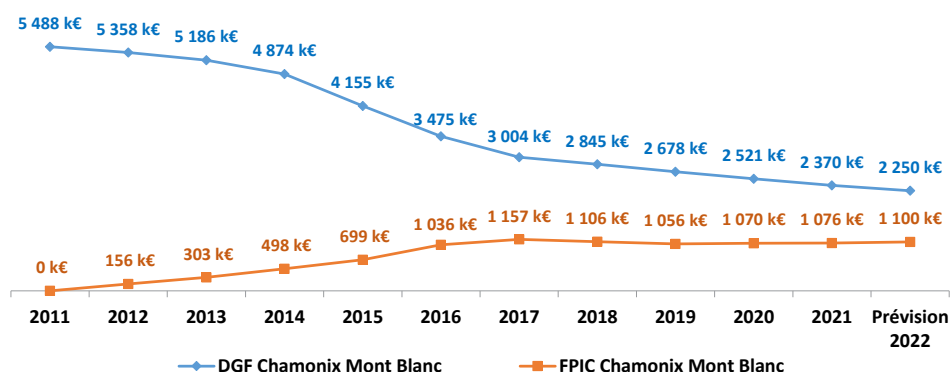
REMONTÉES MECANIQUES FOND DE VALLEE 504 K€

BUDGET 2022

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE



ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS DE L'ÉTAT



ÉVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITÉ

	2013	2014	2015	2016	2017
TAXE D'HABITATION	14,86%	14,86%	15,31%	15,31%	15,69%
FONCIER BATI	15,60%	15,60%	16,07%	16,07%	16,47%
FONCIER NON BATI	29,22%	29,22%	30,10%	30,10%	30,85%
Variation des taux en %	0,0%	0,0%	3,0%	0,0%	2,5%
	2018	2019	2020	2021	2022
	15,69%	15,69%	15,69%	-*	-*
	16,47%	16,47%	16,47%	28,50%**	28,50%**
	30,85%	30,85%	30,85%	30,85%	30,85%
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

* Les communes ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et 2022. Le taux de TH nécessaire au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants (THLV) sera le taux de 2019, soit 15,69%. Les communes retrouveront leur pouvoir de taux pour la THRS et THLV à compter de 2023.

** Pour rappel suite à la suppression de la THRP l'année dernière, pour compenser la perte de recette, l'État a transféré le taux de Foncier Bâti du département soit : Taux communal 16,47% + Taux Départemental 12,03% soit un taux de 28,50%.

SUBVENTIONS 2022

Total général : 1 254 850€

- Les Amis du Cinéma Chamonix **2 000€**
- Les Amis de Gabriel Loppé **2 000€**
- Chorale « La Cécilienne de Chamonix » **400€**
- Harmonie Municipale « L'Avenir » **2 000€**
- La Petite Université **3 000€**
- Lire et Faire Lire **74 700€**
- Groupe Folklorique Rhodos Chamoniards **5 300€**
- Association des Amis de l'Orgue de l'Église Saint-Pierre **1 300€**
- Amis de l'Orgue de l'Église Saint-Michel **4 500€**
- Chamonix Film Festival **17 000€**
- Chœur du Prieuré de Chamonix **2 400€**
- Compagnie des Philosophes **1 600€**
- Mont-Blanc Culture & Patrimoine (Camerata du Mont-Blanc) **5 100€**
- Aturaua / Artocène **8 000€**
- Arty Farty **22 500€**
- Le Souffle Enchanté **2 800€**
- MJC Chamonix - Les Pèlerins (Convention Masse Salariale) **525 000€**
 - Enseignement Musiques actuelles **25 000€**
 - Actions culturelles (La Coupole, Printemps Musical, ...) **29 000€**
 - Animations jeunesse **10 000€**
 - Formation BAFA **3 000€**
- Les Amis du Lavancher **850€**
- Compagnie des Guides (Fête des Guides) **25 000€**
- Association du Village des Bossons **500€**
- Cham'Art Place **500€**
- École Argentière Jean Constantin **856€**
- École Maternelle Jacques Balmat **513€**
- École des Bossons **984€**
- École Primaire Jacques Balmat **888€**
- École Maternelle Chamonix Centre **1 032€**
- École Primaire Chamonix Centre **1 464€**
- Coopérative de l'École Jeanne D'Arc + Classes Nature **1 328€**
- Association Éducative de l'École Jeanne D'Arc (convention en cours) **171 810€**
- Maison des Lycéens Frison Roche (ex Coopérative LP Frison Roche) **285€**
- Association Pêche et Pisciculture de Chamonix **2 700€**
- La Chamoniarde (convention) **230 000€**
- Les Conciliateurs des 2 Savoie **500€**
- Groupement de Solidarité du Personnel Communal **118 000€**
- Compagnie des Guides (Formation des jeunes guides) **10 000€**
- Fondation Yves Pollet-Villard **900€**
- Amicale du Personnel Communal **9 440€**
- Entre Nous **1 700€**
- Zom Connection **3 000€**

BUDGET 2022 : PRINCIPALES C

CONSERVATION DU PATRIMOINE : VOIRIE ET DÉPENDANCES

Travaux d'enrobés, réalisations de trottoirs, aménagements de sécurité pour protéger les piétons (route des Pèlerins et route des Praz), mise en conformité des arrêts de bus, protection des ouvrages tels que ponts et passerelles (pont de la Joux), création de WC publics automatiques (Les Gaillands, Les Bossons), ...



MOBI

Finalisation de la Piste cyclable route du Bouchet, création d'une voie prises de recharge pour véhicules électriques, renouvellement



OPÉRATIONS PROGRAMMÉES

RÉALISATIONS DE VOIES PIÉTONNES

75K€



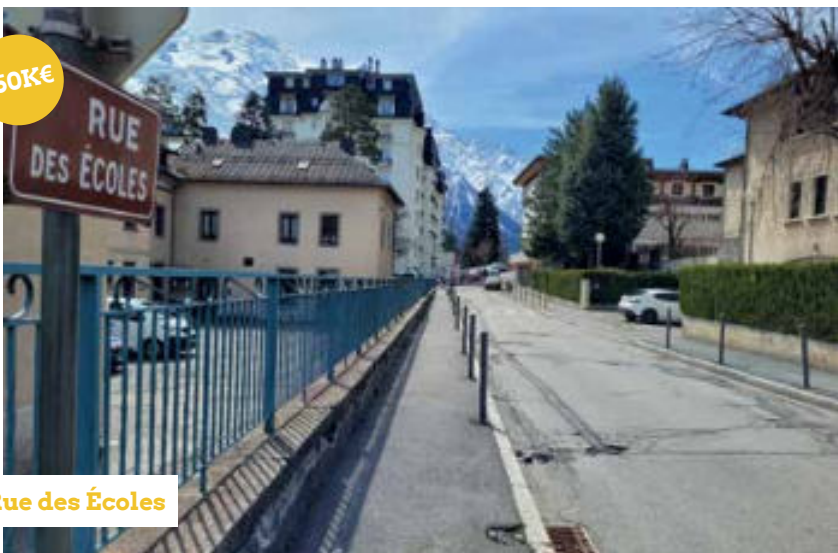
Place du Triangle de l'Amitié (La Mollard, Allée du Majestic)

Rue Whympfer



200K€

150K€



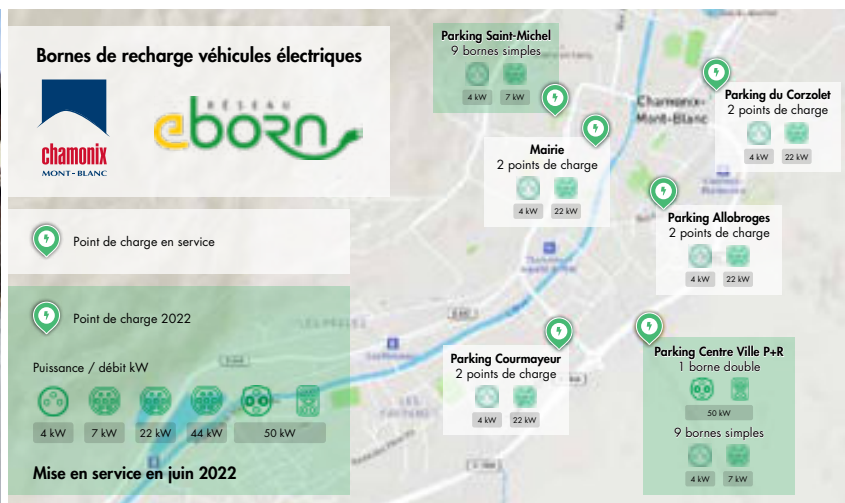
Rue des Écoles



Rue Michel Croz

LITÉS

partagée cycles et piétons route des Lacs, installation de 20 nouvelles bornes de recharge du parc roulant (avec des véhicules moins polluants)



BUDGET 2022 : PRINCIPALES C

TRAVAUX NEUFS ET NOUVELLES RÉALISATIONS

Aménagement de la Place du Mont-Blanc, construction d'un Club house (restaurant, boutique, bureaux) au tennis, construction d'une chambre funéraire et aménagement du cimetière, reconstruction du mazot de la pétanque et installation d'un sanitaire automatique, aménagements du Parking des Grands Montets, du Parking du Tour, du Parking P+R Centre Ville, du Parking autocar du Grépon, du Parking du Biollay et du Parking du golf, travaux accessibilité



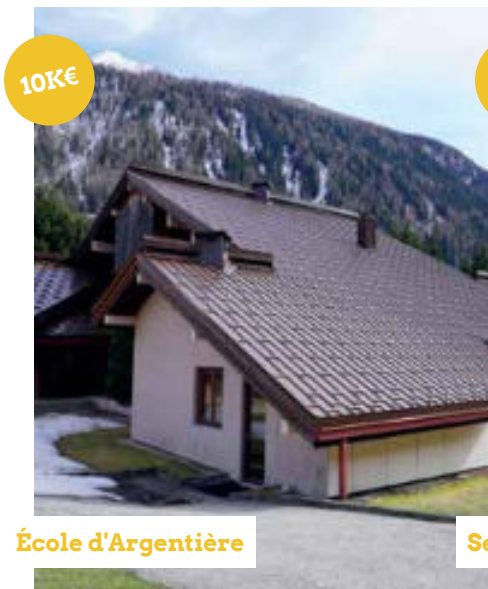
CONSERVATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Rénovation et aménagement dans les écoles et les crèches, aménagement de la Maison des Artistes, rénovation du Chalet du col des Montets, travaux dans les refuges (La Charpoua, Les Cosmiques, Le Couvercle), équipements intérieurs du centre technique municipal, extension de la DZ (chambre funéraire et chenil)



OPÉRATIONS PROGRAMMÉES

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS PUBLICS



RÉALISATIONS DE LOGEMENTS

Les Favrands (à la place des anciens ateliers municipaux), Les Grassonnets (dans l'ancienne école du village) et achat par préemption de l'ancien gîte La Tapia



Préfiguration 3D des futurs logements des Favrands © Aria Architecture - Visuels non contractuels / En attente de l'instruction du PC



LOGEMENT



Charlotte Demarchi

3^È ADJOINTE
Logement

Loger ceux qui désirent vivre et travailler à Chamonix est une priorité de la mairie qui explore toutes les pistes pour favoriser le logement permanent. Plusieurs programmes sont actuellement en cours de réalisation ou à l'étude.

Aux **Favrands**, le long de la promenade Marie Paradis, proche d'un arrêt

de bus, ce sont sept logements locatifs sociaux (3 T2, 3 T3 et 1 T4) qui vont être construits à l'emplacement d'anciens garages municipaux qui seront préalablement détruits. 2 T2 situés en rez-de-chaussée accueilleront des personnes âgées qui pourront profiter de la salle de convivialité toute proche. Commerces, laboratoire et maison de santé sont par ailleurs à deux pas. Une réunion d'information s'est tenue avec les habitants du secteur le 22 mars. Haute Savoie Habitat, bailleur social qui réalise l'opération, déposera prochainement un permis de construire. Les opérations de désamiantage sont programmées ce printemps et la démolition des ateliers municipaux cet automne. La construction débutera dans la foulée. Livraison en 2023.

Aux **Grassonnets**, les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en deux logements locatifs sociaux (1 T5 et 1 T2) débutent en 2022 en partenariat avec Haute-Savoie Habitat.

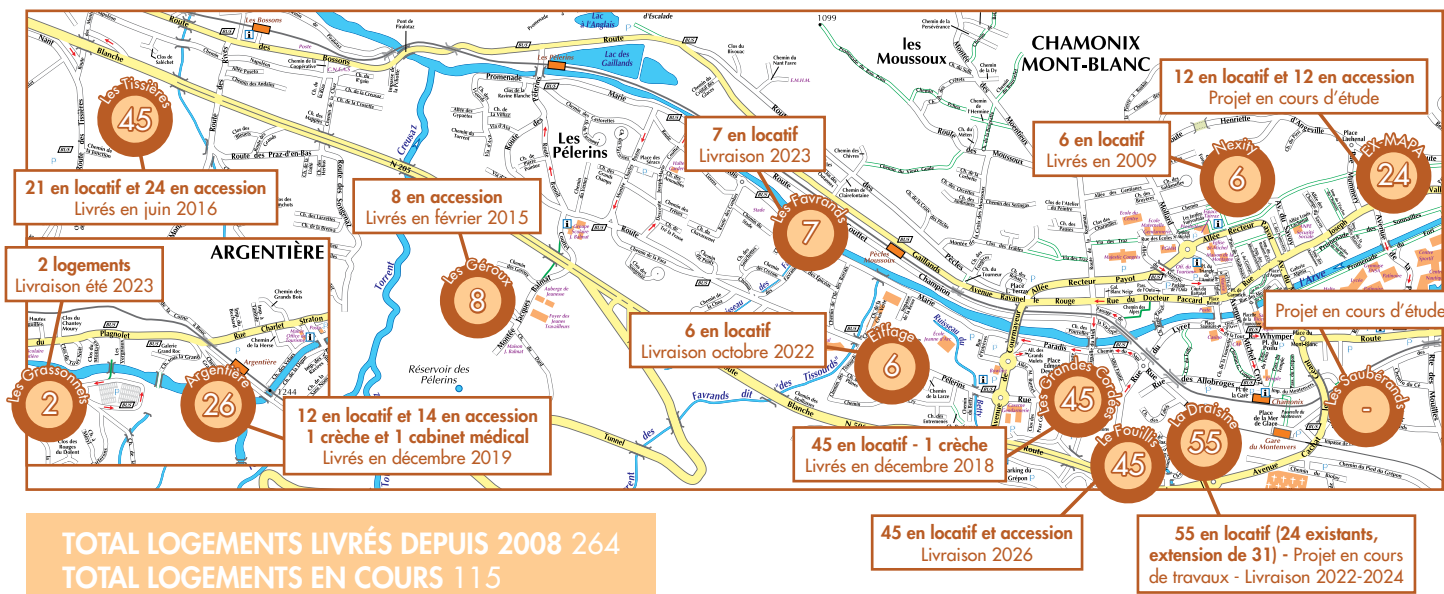
Le permis de construire a été validé. L'aspect des façades sera conservé avec ses encadrements et son soulèvement en pierres. La livraison est prévue en 2023.

Au **Fouillis**, sur le site des anciens ateliers municipaux, 45 logements vont être construits, dont 10 T2 destinés à un espace intergénérationnel.

À l'emplacement de l'**ex-MAPA**, 24 logements sont programmés, 12 en accession à la propriété via le Bail Réel Solidaire, 12 en locatif social. Le projet dont la faisabilité est à l'étude prévoit un bâtiment en R+3, mixant T2, T3 et T4 avec un toit à la Mansart.

La collectivité a par ailleurs exercé son droit de préemption sur un bâtiment à usage d'habitation situé chemin des **Saubérands**. Le projet de création de logements est actuellement à l'étude.

LES PROGRAMMES DE LOGEMENTS (RÉCENTS ET EN COURS) initiés ou aidés par la commune



TOTAL LOGEMENTS LIVRÉS DEPUIS 2008 264
TOTAL LOGEMENTS EN COURS 115

LES PROGRAMMES LIVRÉS DEPUIS 2008

- Marie-Paradis (2009) 52 logements
- Le Fond des Gires (2009) 18 logements
- Nexity (2009) 6 logements
- Le Clos Napoléon (accession, 2009) 12 parcelles
- Les Bossons SNCF (2010) 16 logements
- Maison Forestière Bois du Bouchet (2011) 5 logements
- ICF Aiguille du Midi (2012) 23 logements
- Rue des Moulins, ex EDF (2013) 8 logements
- Les Géroix (2015) 8 logements
- Les Tissières (2016) 45 logements
- Les Grandes Cordées (2018) 45 logements
- Argentière (2019) 26 logements

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ASSIMILÉS 807

APPARTEMENTS SAISONNIERS 161

BRÈVES



RENCONTRE DES « VILLES DES ALPES »

Du 17 au 19 mars 2022, la ville de Chamonix a participé à Belluno, au pied des Dolomites italiennes, à l'assemblée générale de l'association « Ville des Alpes de l'Année » dont elle est membre. Ces réunions de travail sont des lieux propices aux échanges et aux réflexions sur des problématiques communes que rencontrent de nombreuses villes alpines : réchauffement climatique, qualité de l'air, mobilité, habitat permanent, tourisme... La jeunesse était aussi aux avant-postes à travers le projet ERASMUS + « Alps2030 » pour imaginer nos modes de vie dans un futur proche.

COMITÉS DE VILLAGES : COMPTES-RENDUS ET ENQUÊTE DE SATISFACTION

Vous êtes près de 200 à avoir participé aux six comités de villages organisés sur l'ensemble du territoire de la commune de Chamonix-Mont-Blanc du 19 novembre au 2 décembre 2021. Les comptes-rendus sont en ligne sur le site internet de la commune. Ils font état de vos questions et apportent les réponses de la collectivité. Afin de bien préparer les comités de villages 2022, une enquête de satisfaction a par ailleurs été proposée à la population en ce début de printemps. Retrouvez les résultats sur jeparticipe.chamonix.fr.

RECYCLAGE DES MASQUES CHIRURGICAUX

Des box de collecte de masques chirurgicaux ont été installées au cours du printemps dans les mairies de la Vallée et dans différentes infrastructures. Objectif ? Éviter que les masques chirurgicaux soient jetés puis incinérés, et permettre à la société Solution Recyclage, située dans l'Ain, de les transformer en fil technique destiné à confectionner des tee-shirts de sport.



GUIDE DU STATIONNEMENT 2022

La gestion du stationnement est une des préoccupations majeures de la commune. Elle vise à concilier les besoins avec la relative rareté de l'espace public. Si l'action de la collectivité est principalement orientée vers le développement des mobilités collectives (bus et train) et actives (vélo), elle doit en même temps offrir des aires de stationnement qui proposent un bon niveau de service. Le guide du stationnement a été mis à jour. Il est disponible sur le site internet de la commune ou en version papier à l'accueil de la mairie.

INTERDICTION DES FOYERS OUVERTS + AIDES POUR CHANGER VOTRE APPAREIL DE CHAUFFAGE

Depuis le 1^{er} janvier, pour une meilleure qualité de l'air, tout dispositif de chauffage au bois à foyer ouvert (y compris chauffage d'appoint ou d'agrément) est interdit. Bonne nouvelle, vous pouvez bénéficier du Fonds Air Bois, aide financière de 2000 € qui s'adresse à tous les résidents principaux qui souhaitent remplacer leur ancien appareil de chauffage au bois (antérieur à 2002) ou leur cheminée ouverte par un appareil performant ou par une énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage.
> fonds-air-bois.fr

PERMANENCES « INFO RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE »

Nous vous accompagnons gratuitement dans votre projet de rénovation énergétique. Deux mercredis par mois (de 9h à 12h au rez-de chaussée de la Mairie de Chamonix), nos conseillers spécialisés vous reçoivent, étudient avec vous votre projet et vous accompagnent dans vos démarches de rénovation énergétique. Vous définissez ensemble la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Vous étudiez les différentes aides financières possibles pour finaliser votre plan de financement. Pour prendre rendez-vous (Haute-Savoie Rénovation Énergétique / Innovales) : 04 56 19 19 19.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DE L'HABITAT PRIVÉ
en Vallée de Chamonix Mont-Blanc

BRÈVES

VINGT NOUVELLES PRISES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La mairie de Chamonix accompagne la mobilité électrique. Aux dix prises de recharge électrique existantes sur le territoire de la commune (der-

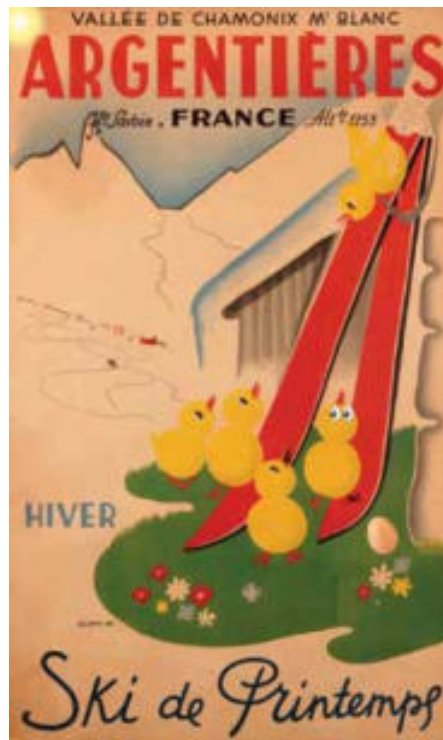
rière l'Hôtel de Ville, parking des Allobroges, parking du Corzolet et parking de Courmayeur), vont s'ajouter au mois de juin 2022, en partenariat avec le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) et en lien avec le Réseau eborn, 20 nouvelles prises à la fois dans le parking P+R Centre Ville et dans le parking Saint-Michel.



JEUX

LES 7 différences

À QUI était-ce ?



Répondez aux questions pour trouver le nom de celui qui a constitué ce magnifique herbier !

- 1 Sa profession : guide naturaliste
- 2 Collectionneur, il tenait la boutique « Au cristal de Roche »
- 3 Il a été Maire de Chamonix à deux reprises
- 4 Son nom de famille comprend 5 lettres
- 5 Son nom, très local, commence par un P et se termine par un T.

Il s'agit de _____



Réponse : Venance PAVOT. Dans cet herbier il a répertorié 315 plantes alpines en une vingtaine de familles. Chaque spécimen est fixé sur une page et une étiquette mentionne le nom latin, français ainsi que le lieu de la cueillette.

Réponses : 1 Soleil en haut à gauche, 2 Cœur à droite du ski, 3 Yeux sur poussin de droite, 4 Une fleur rouge ajoutée, 5 Le mot ETÉ, 6 Une patte du poussin sur le ski gauche et 7 La forme de la montagne de gauche différente.

Affiche : Argentières Ski de Printemps Hiver Été © Yves LATY - Imprimerie Courbet, 1948.

ÉTAT CIVIL

2022

NAISSANCES



PITTIN Maverick **28/01**
GUDDOY Dhruvi **30/01**
GABY Maxime **31/01**
HUBER Leya **01/02**
ABDOU Swan **03/02**
GRAGEZ Gaston **12/02**
RAMARD LEO Elios **19/02**

RUYSCHAERT Jules **22/02**
MOSCATELLO Atlas **23/02**
MILLS Rose **04/03**
DUBOIS Manon **08/03**
BAUDRIER Enzo **08/03**
RAMBALDINI Ally **10/03**
ARPIN Lila **14/03**
PILOT Noé **26/03**
DEVOUASSOUX Timéo **29/03**

MARIAGES



FIELDING Gavin & LEITCH Rachel
23/02
GAUTHIER Marie & BARBET Pierre
12/03

BLOCH Jean-Bastien & DE WAELE
Michèle **12/03**
MORRISON Mark & REYMOND
Céline **26/03**
EVANS Joel & BERNICCHI Lauren
29/03

DÉCÈS



BURNET Georges **25/01**
VOGEL Solange **31/01**
PERRET née PAYOT Danielle **02/02**
MONET née SIMOND Odile **02/02**
TRUCHET Gérard **03/02**
SICKERSEN Danielle **03/02**
DANET Alexia **05/02**
CHEVALLAY Jean **05/02**
ROCHAT Michel **06/02**
CACHAT Arlette **08/02**
ISOUX née MABBOUX Jeannine **12/02**
PLAS Christian **13/02**
HOURS née BETTSCHEN Berthe
14/02
PLASSARD née BLACHIER Monique
14/02
BATY Bernard **15/02**

JANON née TOUSSAINT Yvette **17/02**
BRUNET Juliette **23/02**
GIRADI Amédée **06/03**
BEAULE Fernand **07/03**
PERERA-HEWATANTRIGE Roshan
10/03
ROWELL Michael **12/03**
BUTTOUDIN Raymonde **14/03**
BOUTIÉ Joël **15/03**
SEMBLANET Françoise **15/03**
BADIER née LEVASSEUR Simone
18/03
COIBA Léon **19/03**
DUCHER Jérôme **25/03**
CAILLAT Bernard **27/03**
ENGELS Dominique **27/03**
BARNIER Claude **02/04**
ANCEY née DUBOIS Solange **04/04**
PERREY Bernard **06/04**

ENGAGEMENT CITOYEN

Jonathan Chihi-Ravanel, 2^e adjoint en charge de la participation citoyenne, vous invite à participer au débat public !



Vous souhaitez connaître l'actualité de votre ville ?

FACEBOOK

Rejoignez la page Facebook de la mairie de Chamonix. Faites-la connaître, partagez-la avec vos amis !

LINKEDIN

Rejoignez-nous sur LinkedIn

SITE INTERNET

Retrouvez-nous sur internet
www.chamonix.fr

NEWSLETTERS

Abonnez-vous aux newsletters
www.chamonix.fr

- Actualités
- Agenda évènementiel
- Conseil municipal
- Restauration municipale



PUBLICATION MUNICIPALE

Inscrivez-vous pour recevoir par mail les bulletins municipaux

> participation@chamonix.fr



PARTICIPATION CITOYENNE

Inscrivez-vous pour recevoir par mail les prochains projets participatifs

> participation@chamonix.fr

EXPRESSION POLITIQUE

La Tribune de la liste « Ensemble le pouvoir d'agir »

Éric Fournier

QUALITÉ DE L'AIR : DES RÉSULTATS MAIS IL FAUT POURSUIVRE LES EFFORTS

La Vallée de Chamonix-Mont-Blanc est engagée de longue date pour la préservation de la qualité de l'air afin de garantir la santé et le bien-être de ses habitants et pérenniser l'attractivité résidentielle et économique de notre territoire.

Face à cette problématique qui nécessite d'agir de manière concertée à une échelle territoriale élargie, nous sommes notamment impliqués depuis 2012 dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve dont l'ensemble des mesures réglementaires et volontaires a permis d'atteindre des résultats significatifs de réduction de pollution de l'air.

Au-delà et parce que les politiques du climat, de l'air et de l'énergie se rejoignent, nous agissons sur tous les fronts : développement des énergies renouvelables, incitation à la rénovation énergétique, amélioration de l'offre de transports en commun et libre circulation, gestion des déchets, rationalisation des consommations et planification durable de l'aménagement du territoire.

Grâce aux efforts de tous, la qualité de l'air s'améliore depuis 10 ans dans la Vallée de Chamonix avec une baisse des concentrations moyennes de particules fines et des oxydes d'azote. Une baisse imputable en grande partie au secteur résidentiel (renouvellement des appareils individuels de chauffage au bois) et au transport routier (renouvellement du parc auto, libre circulation dans le transport collectif routier et ferroviaire). Nonobstant cette tendance de long terme, des fluctuations annuelles dues aux variations climatiques, qui conditionnent notamment les besoins en chauffage, conduisent ponctuellement à l'activation du dispositif préfectoral d'information ou d'alerte. En 2019, aucun habitant de la Vallée n'a été exposé à des dépassements de valeurs limites annuelles de NO₂.

Ceci, nous sommes en capacité de l'enregistrer grâce à nos deux stations de mesures permanentes : celle des Bossons, qui prend en compte l'influence du trafic en bordure de route nationale, et celle de Chamonix, représentative d'une pollution de fond urbain moyenne à laquelle est exposée la population. En ces temps où les données et l'objectivité scientifiques peuvent parfois être remises en cause et faire l'objet d'appropriations hasardeuses par des non-experts, il est essentiel de pouvoir s'en remettre à la fiabilité d'instruments de mesure méthodiquement utilisés par des ingénieurs dont c'est le métier afin d'éclairer l'orientation des politiques publiques.

L'ensemble de ces actions est à poursuivre et amplifier pour améliorer durablement la qualité de l'air et aller au-delà des valeurs réglementaires pour se rapprocher des seuils de protection de la santé préconisés par l'OMS et préserver notre cadre de vie exceptionnel.

Parmi les sources principales de polluants, les transports routiers contribuent à 17% des émissions de particules fines et 66% des émissions d'oxydes d'azote, en plus d'émettre plus de 50 % des GES. Afin de réduire ce secteur d'émissions, nous avons souhaité avec nos homologues des Communautés de communes de la Vallée de l'Arve lancer une étude pour la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) sur l'ensemble de la vallée visant à réserver l'accès à certaines zones aux véhicules les moins polluants. Nous savons bien les contraintes qui pèsent sur notre territoire, et n'avancerons dans cette direction qu'à la condition d'offrir de sérieuses mesures d'accompagnement que nous sollicitons notamment de l'État à travers une logique partenariale : aides à la conversion, développement de l'intermodalité et de l'offre de transports en commun.

Certaines mesures visant à réguler le trafic, moins contraignantes et, non seulement peu coûteuses, mais facteurs d'économies d'énergie substantielles sont à l'étude, comme une réduction de vitesse sur autoroute toute l'année à 110 km/h.

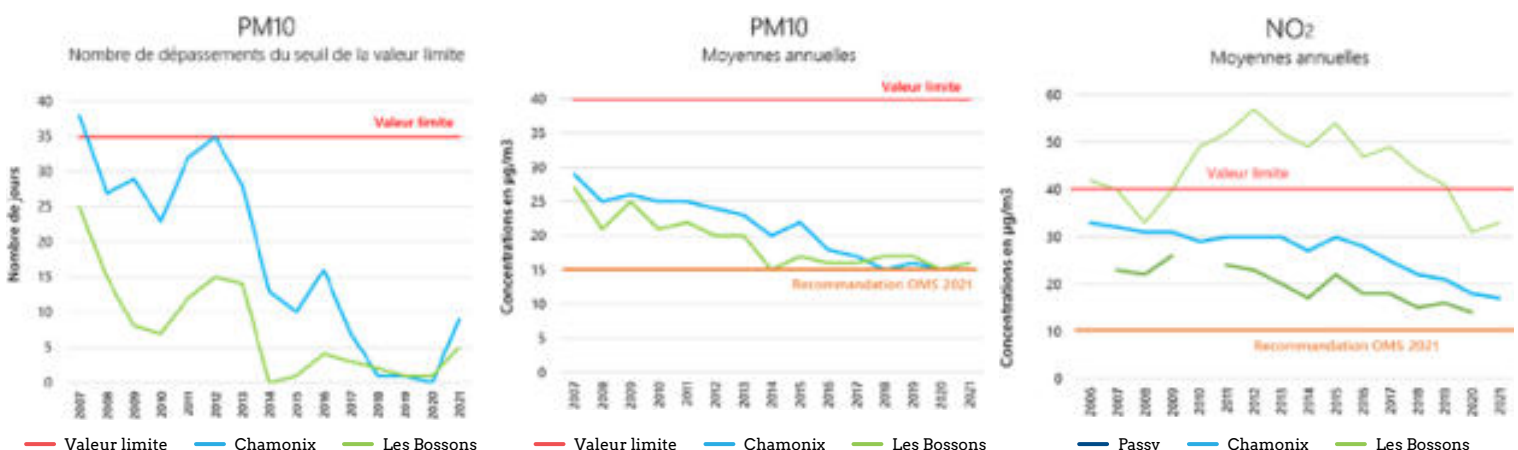
Nous sommes également à pied d'œuvre sur l'écriture du cahier des charges de la prochaine délégation de service public de transport urbain, avec l'objectif d'améliorer l'offre en l'adaptant mieux notamment aux fluctuations saisonnières. Nous travaillons également à la faisabilité matérielle d'un cadencement à la demi-heure du Mont-Blanc Express l'hiver. Bien sûr, l'optimisation du réseau de transport collectif doit nécessairement s'articuler à un plan de stationnement et de mobilité globale. Les capacités de stationnement sont comme chacun sait extrêmement contraintes dans la vallée, et les pôles d'échanges multimodaux difficiles à déployer au vu du peu de réserve foncière disponible. Mais nous étudions les potentialités d'au moins deux nœuds de raccordement au Grépon et à la gare SNCF. En ayant bien entendu à l'esprit que les capacités de création de quelques milliers de places ne peuvent répondre intégralement à la problématique de l'accueil de 8 millions d'excursionnistes/an, soit 15 000 véhicules en moyenne journalière annuelle et des pics à 50 000 personnes/jour. Il nous faudra donc nécessairement développer les transports collectifs domicile/travail depuis la vallée de l'Arve, le covoiturage, les longs trajets et l'intermodalité pour les visiteurs. C'est in fine à chacun d'entre nous, au quotidien, pour les nécessités comme les loisirs, de faire évoluer nos pratiques en la matière.

Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pouvons atteindre les objectifs de réduction d'émissions et améliorer durablement la qualité de l'air dans la Vallée.

Niveaux de polluants mesurés sur les stations des Bossons et de Chamonix entre 2007 et 2021

Entre 2012 et 2021

Baisse des PM10 de **-33%** à Chamonix et de **-20%** aux Bossons
Baisse des NO₂ de **-43%** à Chamonix et de **-42%** aux Bossons



EXPRESSION POLITIQUE

La Tribune de la liste « Chamonix S'engage »

François-Xavier Laffin

QUALITÉ DE L'AIR : COMBIEN DE MORTS FAUDRA-T-IL ATTENDRE !

En 2002, sous l'impulsion de son Premier Ministre, l'État crée le Fonds pour le Développement d'une Politique Intermodale des Transports dans la Massif Alpin (F.D.P.I.T.M.A.).

L'objectif de cette structure administrative nationale était d'apporter des solutions concrètes pour améliorer la qualité de l'air dans nos vallées, détériorée par un trafic routier croissant.

Ce fonds devait être financé par une partie des bénéfices dégagés par l'exploitation du tunnel du Mont-Blanc et par ceux dégagés par le tunnel du Fréjus.

Bien que : ses objectifs ; la composition de son conseil d'administration ; les modalités de son fonctionnement ; aient été définis légalement par les articles 1512 et suivants du code des transports, le F.D.P.I.T.M.A. n'a JAMAIS contribué au développement de la moindre politique intermodale des transports dans nos vallées.

AU CONTRAIRE, depuis 2012 l'argent qui lui était réglementairement destiné (20 millions d'€/an) est systématiquement réorienté vers le trafic routier au mépris ; des dispositions du code des transports, du traité de fonctionnement de l'Union

Européenne, ou encore des règles d'universalité du budget de l'État.

À ce jour ce sont ainsi 200 millions d'€ qui ont été détournés de leur vocation d'origine.

Face à l'inefficacité de nos représentants (maires, conseillers départementaux, conseillers régionaux, ou députés) pourtant tous au fait de ce scandale d'État, nous avons décidé d'agir.

Le 18 novembre 2021, nous avons déposé devant le Tribunal Administratif de Paris, une requête demandant l'annulation de la convention qui organise ce scandale d'État.

Notre action vient ainsi compléter les procédures courageuses engagées par le maire de Grenoble et par Monsieur Daniel Ibanez, spécialiste du ferroutage.

Nous contestons les dysfonctionnements d'une convention programmée pour durer jusqu'en 2050, mis en évidence par la Cour des comptes.

Des associations environnementales (Les amis de la terre 73 & 74, vivre et agir en Maurienne, Inspire, etc...) se joignent à notre procédure. 32 maires ont été invités à en faire de même pour que soient respectés les textes votés

par l'Assemblée Nationale, pour ne plus attendre passivement un petit arrangement entre irresponsables politiques.

IL Y A URGENCE. Nous refusons d'attendre passivement les effets d'une situation toxique avérée. Combien de morts faudra-t-il attendre pour faire appliquer la loi !

Pour donner à la procédure la puissance et la force que la santé publique des habitants de nos vallées mérite, et pour que les bénéfices dégagés par le trafic routier polluant bénéficient à ceux qui en subissent les nuisances, rejoignez la procédure. **Contactez-nous: chamonixsengage@gmail.com**



La Tribune de la liste « Une nouvelle voie »

Isabelle Colle

Lors du dernier conseil municipal l'attribution de la concession du chalet du CERRO a été votée. La liste UNE NOUVELLE VOIE, en toute légitimité, a questionné le système de notation utilisé pour évaluer les dossiers.

Nous aurions souhaité que les capacités techniques et professionnelles des postulants (Cf critères d'attribution) ainsi que leur expérience dans la gestion d'une délégation ou d'un établissement similaire (Cf critères de sélection) soient davantage valorisées dans la notation du dossier. En ce qui concerne les propositions d'animation et de promotion, certaines nous ont

semblé peu réalistes et insuffisamment confrontées à la réalité du site.

Il serait souhaitable d'être prudent sur les partenariats annoncés de manière prématurée (La Chamoniarde pour des jeux de pistes) et d'être vigilant sur les attestations fournies (une attestation à l'entête de la Compagnie des Guides sans signature et sans tampon a été prise en compte, alors que les autorités dirigeantes de la compagnie n'avaient pas été consultées).

De manière plus générale, il convient de se demander quels sont les objectifs

poursuivis lors de l'attribution des DSP.

Nous pensons qu'il est important d'examiner les conséquences de tels choix sur le devenir de la vallée et leurs impacts sociologiques. On ne peut se borner à des considérations réglementaires et économiques pour décider du devenir de certains lieux de sociabilité chers à beaucoup de chamoniards. La vive émotion suscitée par l'attribution de cette DSP nous informe sur les attentes d'une partie de la communauté chamoniarde. Au-delà du cas du CERRO, il s'agit de savoir ce que nous faisons des attentes des administrés.



FRANÇOISE SIMOND Présidente de l'association des Amis du Vieux Chamonix

Françoise Simond est née et a grandi à Chamonix, dans le village des Pècles, à proximité d'une rafraîchissante source. La mère de son père René Simond est une Payot, fille du grand guide Michel Payot, dont le client permanent était James Eccles, beau frère de Gabriel Loppé. La mère de Françoise, Mireille Moussat est parisienne. Son père est professeur de lettres classiques à Janson de Sailly puis à Claude Bernard. Mireille découvre Chamonix lors d'une visite à sa soeur aînée tuberculeuse, en soins au sanatorium de Leysin (Suisse). Et rencontre René. Ils se marient en 1939.

Françoise Simond, interne à Bonneville dès la 6^e où elle apprend le latin, fait sa terminale à Annecy puis part à Paris après le bac. Elle passe le concours de l'ENSET, s'investit pendant deux ans en classe prépa au Lycée La Fontaine puis s'engage dans une licence « lettres et italien » à la Sorbonne. Elle terminera ses études à Chambéry avant de passer le concours de l'Éducation nationale pour devenir professeur de lettres. Elle enseignera pendant plus de trente ans dans plusieurs lycées techniques d'Annecy avant de revenir à Chamonix à l'heure de la retraite.

En 1969, Mireille Simond, passionnée de littérature alpine et Gisèle Pighetty de Rivasso créent l'Association des Amis du Vieux Chamonix. Dans un



premier temps, elles collectent papiers et livres puis reçoivent en don la bibliothèque de montagne de Béatrix Dussane, sociétaire de la Comédie-Française. Elles vont ensuite trouver le maire Maurice Herzog pour lui demander la possibilité de récupérer les collections constituées par Joseph Cusin-Berlincourt à la fin du 19^e siècle, exposées à partir de 1926 au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, dans l'ancienne salle des fêtes et en sommeil dans les combles de la mairie depuis 30 ans. Elles ouvrent alors un petit Musée alpin à La Résidence, ancien hôtel « Chamonix Palace », à l'été 1970. Au fil des années, le musée s'agrandit. Les Amis recueillent des dons et acquièrent des collections de gravures anciennes. Des Chamoniards prêtent des objets pour qu'ils soient exposés. Au décès de Mireille en 1974, René, son époux, devient président de l'association. Maurice Gay lui succédera. Avant que Françoise ne prenne à son tour la présidence en 2014.

Les Amis pilotent le Musée alpin jusqu'en 2001, date à laquelle la mairie en reprend la gestion et signe une convention avec l'Association. « Nous sommes en très bons termes avec la mairie qui nous loge à La Résidence » avance Françoise Simond. « Avec les travaux du Musée alpin, nous allons devoir quitter notre local. Notre nouvelle implantation est à l'étude ».

Aujourd'hui, l'Association compte plus de 500 membres. « Notre mission est de faire connaître » persuade Françoise qui a consacré toute sa vie à la transmission et garde un enthousiasme intact et communicatif. « L'histoire de Chamonix est d'une incroyable richesse. Tous ceux qui y sont venus - écrivains et scientifiques - ont produit une littérature exceptionnelle. Les œuvres picturales sont par ailleurs nombreuses et de grande qualité ». « Au quotidien, on trie, on archive, on range et on apprend beaucoup de choses ». La bibliothèque de l'Association reçoit des journalistes, des chercheurs, des particuliers... L'un écrit un livre ou une thèse. Le nouveau propriétaire d'une maison souhaite en connaître l'histoire. Un réalisateur se documente pour l'écriture d'un scénario ou le choix d'un décor. Beaucoup d'échanges se font également à distance. L'Association reçoit de nombreux mails et le catalogue de la bibliothèque, qui appartient au réseau des sociétés savantes de Savoie et de Haute-Savoie, est disponible en ligne. « Nous possédons beaucoup de livres rares. Plus d'une centaine sont numérisés par la bibliothèque nationale ». L'Association, propriétaire d'une quarantaine de tableaux de Loppé et d'estampes, prête également régulièrement des œuvres à des musées. Elle organise par ailleurs huit à dix conférences par an, toujours gratuites. Une volonté farouche de Françoise qui souhaite ouvrir le patrimoine au plus grand nombre.